

RÈGLES ET RÈGLEMENTS : EXPOSANTS



Congrès et exposition 2011

Du 11 au 14 septembre ~ Edmonton (Alberta)

PUBLICITÉ ET PROMOTION

Les initiatives de publicité et de promotion de l'exposant doivent être confinées au kiosque de chaque exposant. L'ATC se réserve le droit d'interdire la présentation de tout objet inadmissible et d'empêcher la vente ou la distribution de tout article ou produit jugé inacceptable.

RESTRICTIONS

L'ATC se réserve le droit d'interdire toute exposition jugée inadmissible en raison du bruit qu'elle génère ou de toute autre raison et de fermer le kiosque de tout exposant qui refuse, après avis, de se conformer aux règles et règlements de l'exposition de l'ATC, sans que cela ne porte préjudice à l'ATC.

INFORMATION SUR L'EXPÉDITION ET LA RÉCEPTION

- ★ **Livraisons provenant du Canada :** les exposants peuvent effectuer des livraisons intérieures au Centre des congrès Shaw le 9 septembre 2011 seulement, entre 8 h et 18 h. En ce qui concerne les livraisons rapides (soit du 11 août au 7 septembre), les livraisons doivent être effectuées à Goodkey Show Services Ltd., entre 8 h 30 et 15 h 30.
- ★ **Livraisons provenant de l'extérieur du Canada :** afin de faciliter la tâche des exposants qui expédient du matériel à partir de l'étranger, des dispositions de dédouanement ont été prises avec Goodkey Show Services Ltd. Veuillez communiquer avec info@goodkey.com ou consulter les renseignements relatifs aux **Services d'information sur le courtage en douane et les frais de transport.**
- ★ **Livraisons et réception des biens.** L'exposant est responsable des dispositions d'expédition à l'arrivée et en partance.

Les dispositions de réception et d'entreposage du matériel d'exposition et des caisses d'emballage peuvent être prises avec Goodkey Show Services Ltd. **Des frais s'appliqueront pour la manutention et l'entreposage du matériel.** Tout le matériel d'exposition doit être retiré du Centre des congrès Shaw dans les délais prévus pour le démontage des kiosques. Tout matériel non récupéré dans les délais prévus sera retiré par Goodkey Show Services Ltd. aux frais de l'exposant.

Veuillez prendre les dispositions d'expédition appropriées avant de quitter le Centre des congrès Shaw.

INSTALLATION DE L'EXPOSITION

Agent contractuel de l'exposition de l'ATC

L'agent contractuel officiel de l'exposition de l'ATC est Goodkey Show Services Ltd. Les formulaires de commande de l'équipement de location requis pour l'exposition sont inclus dans le **Manuel des services aux exposants**. Toutes les commandes doivent être reçues au plus tard le 22 août. Les coordonnées de la personne-ressource sont aussi indiquées dans le **plan d'installation** des kiosques d'exposition.

INSTALLATION DES KIOSQUES D'EXPOSITION

Les exposants sont entièrement responsables de l'installation et du démontage de leur exposition. Toutefois, Goodkey Show Services Ltd. peut fournir des services d'aide moyennant certains frais. Une fois le kiosque d'exposition installé, toutes les boîtes vides et toutes les caisses doivent être entreposées.

L'éclairage des locaux réservés aux kiosques d'exposition est habituellement adéquat. Toutefois, certains exposants voudront peut-être installer de l'éclairage additionnel pour réaliser des effets spéciaux. De telles dispositions peuvent être prises avec Showtech Power & Lighting par téléphone au (780) 429-1162 ou référez-vous au **formulaire de commande d'électricité**.

Les espaces d'exposition ne comprennent pas de prises électriques. Veuillez communiquer avec Showtech Power & Lighting pour obtenir des renseignements sur le coût des branchements électriques, et ce, au plus tard le 1^{er} septembre au (780) 429-1162 ou référez-vous au **formulaire de commande d'électricité**.

Tous les frais découlant de dommages causés par l'exposant aux murs, aux revêtements de plancher ou aux appareils d'éclairage lui seront facturés.

ESPACES D'EXPOSITION STANDARDS

Les expositions présentées dans les espaces standards ne sont pas limitées au type d'équipement installé. Toutefois, la hauteur maximale approuvée pour tous les espaces d'exposition standards est de huit pieds, y compris les enseignes. **Aucune exception ne sera faite à cette restriction de hauteur.**

Afin que la valeur d'exposition d'un kiosque adjacent ne soit pas réduite, les murs latéraux, les dispositifs d'éclairage et tout autre matériel d'exposition ne doivent pas excéder la hauteur maximale de huit pieds dans la partie de l'espace excédant tout au plus 48 pouces du mur arrière du kiosque. À partir de cette limite arrière jusqu'à la partie avant de l'espace, les dispositifs d'éclairage, les tables, les comptoirs et tout autre matériel d'exposition ne doivent pas excéder une hauteur de 50 pouces.

ÉQUIPEMENT DU KIOSQUE

Chaque kiosque sera muni d'un mur arrière standard d'une hauteur de huit pieds et de murs latéraux d'une hauteur de trois pieds, qui seront recouverts de draperies noires résistant au feu. **De l'équipement additionnel pour le kiosque** peut être loué auprès de Goodkey Show Services Ltd.

SERVICES DE TÉLÉPHONIE ET D'INTERNET

Des lignes de téléphone, de télécommunications et internet peuvent être installées dans les kiosques moyennant certains frais additionnels. L'ATC et le Centre des congrès Shaw n'assumeront aucune responsabilité en ce qui concerne la sécurité de ces lignes et de l'équipement connexe, et ils ne pourront pas être tenus responsables des frais pouvant découler de toute utilisation non autorisée. Ces services peuvent être commandés comme suit :

- ★ **Lignes de téléphone** : Communiquez avec Showtech Power & Lighting au plus tard le 1^{er} septembre au (780) 429-1162 ou référez-vous au **formulaire de commande**.
- ★ **Internet avec ou sans fil** : Communiquez avec Sharp's Audio-Visual au plus tard le 22 août au (780) 917-7667 ou par courriel à scc@sharpsav.com.

SÛRETÉ, SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

Protection contre les incendies

Aucune partie d'un kiosque d'exposition ne devra obstruer une sortie ou une sortie de secours. Tout le matériel d'exposition doit être résistant au feu et sera assujéti à une inspection du service de prévention des incendies d'Edmonton. Aucun liquide ni aucune substance inflammable ne peut être utilisé ou exposé dans les kiosques. Les exposants devraient vérifier l'emplacement des sorties de secours les plus près avant le début de l'exposition.

Gardes de sécurité

Des services de sécurité seront fournis afin de protéger les locaux réservés à l'exposition pendant les heures où l'exposition sera fermée. Même si des précautions seront prises pour prévenir toute perte, l'ATC n'assumera aucune responsabilité en ce qui concerne toute perte ou tout dommage potentiel. On recommande donc fortement aux exposants de retirer des kiosques tout objet de valeur lorsque personne ne peut en assurer la surveillance.

Règlements concernant l'électricité

Tout l'équipement électrique utilisé pour les expositions doit être conforme aux normes de la CSA, ainsi qu'aux normes du Centre des congrès Shaw.

Propriété du Centre des congrès Shaw

Aucune enseigne ni aucun autre article ne doit être fixé aux murs ou aux luminaires. Il est interdit d'utiliser des punaises, du ruban adhésif, des clous, des vis, des boulons ou tout autre outil ou matériel qui feraient des marques sur le plancher ou sur les murs.

Lorsque des produits alimentaires ou des liquides sont exposés, un revêtement adéquat doit être installé sur le plancher afin de protéger la propriété du Centre des congrès Shaw.

Responsabilité et assurance

Les exposants doivent souscrire leur propre assurance contre les incendies, les vols et autres. L'ATC mettra en place des mesures raisonnables pour prévenir les pertes et pour protéger les intérêts des exposants. Toutefois, en aucun cas, elle ne pourra être tenue responsable de telles pertes. **Les exposants sont tenus de se procurer auprès de leur assureur un certificat d'assurance-responsabilité civile générale prévoyant une limite de 5 000 000 \$ inclusivement** et qui indique que l'Association des transports du Canada (ATC) a été ajoutée en tant qu'assuré désigné additionnel aux fins de l'exposition (du dimanche 11 septembre au mardi 13 septembre inclusivement). Le bureau de l'ATC doit recevoir le certificat d'assurance au plus tard le 30 juin et une copie électronique du certificat peut également être transmise à srozon@tac-atc.ca

Responsabilité en cas de pertes

En ce qui concerne les dates prévues pour le début et le déroulement de l'exposition, l'ATC ne pourra pas être tenue responsable des pertes attribuables à des causes ou des situations au-delà de son contrôle – par exemple, à la suite d'un acte de Dieu, d'une guerre, d'actions gouvernementales, de règlements ou d'ordres (y compris les avis de sécurité, les quarantaines et les couvre-feux émanant du gouvernement), d'un incendie, d'une inondation ou d'une explosion, d'une catastrophe ou de tout retard relativement aux travaux nécessaires et essentiels de construction ou de rénovation du Centre des congrès Shaw ou d'autres installations du Congrès de l'ATC, d'une grève, d'un lock-out, d'un arrêt de travail ou de toute autre entrave au travail, qu'elle soit partielle ou générale, d'une émeute, de troubles civils, d'un embargo, d'un acte de terrorisme, d'une réduction des installations ou des services de transport, ou de toute autre situation semblable. Advenant de telles situations, l'ATC ne pourra pas être tenue responsable de toute dépense engagée par un exposant pour la préparation ou la promotion d'une exposition, et l'ATC pourra retenir une partie des frais de location du kiosque de l'exposant pour couvrir les dépenses engagées jusqu'à la survenance d'une telle éventualité. L'ATC n'acceptera aucune réclamation pour perte attribuable à un incendie, à un vol ou à des dommages au matériel d'exposition et elle ne pourra pas être tenue responsable de toute lésion corporelle causée par l'exposition ou l'exposant.